



Demande de réduction tarifaire 2018 / 2019

A REMETTRE OBLIGATOIREMENT A LA CAISSE DES ECOLES AVANT LE 29 JUIN 2018

- par courrier à la Caisse des écoles du 18^{ème}, 1 Place Jules Joffrin 75018 PARIS
- en main propre au guichet de la Caisse des écoles
- ou à remplir en ligne sur le portail famille <http://paris18.portail-familles.com/paris18>



- Les dossiers incomplets ne seront pas traités.
- Sans dossier, le tarif le plus élevé est automatiquement appliqué.
- Il n'y a pas d'application rétroactive de tarif réduit.
- La tranche de tarif attribuée est valable toute l'année scolaire.

Enfants pour lesquels la réduction est demandée

(Merci d'indiquer tous les enfants concernés par la demande)

NOM enfant	PRENOM enfant	Date de naissance	Ecole / collège / lycée

Pour le calcul du tarif, merci de fournir les PHOTOCOPIES des 2 documents suivant

- 1) Un justificatif de domicile **de moins de 3 mois** (quittance de loyer, facture EDF ou GDF, facture de téléphone, assurance habitation).
- 2) Une attestation de votre quotient familial de la CAF **de moins de 3 mois**, ou, si vous n'êtes pas allocataire, votre avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 (**pour les 2 parents**, sauf parents isolés)

⇒ Pour les **cas particuliers**, d'autres pièces sont à fournir : reportez-vous au dos du document

Date

Signature du responsable légal

Cas particuliers :

Vous n'avez pas d'avis d'imposition ou vous ne déclarez aucun revenu	fournir les 3 derniers bulletins de salaire ou relevés de situation (de pôle emploi) de chacun des parents
Vous êtes hébergé	fournir un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + une attestation écrite d'hébergement + une photocopie recto/verso d'un document d'identité de l'hébergeant
Vous êtes une famille d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance	fournir votre attestation de prise en charge
Vous êtes divorcés ou séparés et fonctionnez en garde alternée	Fournir une copie du jugement s'il existe ou faire chacun une attestation sur l'honneur reprenant les termes de la garde + remplir chacun un dossier de demande de réduction de tarif en justifiant de vos ressources financières propres

Tarifs applicables pour l'année scolaire 2018-2019

Quotient familial	Tranche de tarif	Tarif du repas
< à 234 €	1	0.13 €
De 234 € à 384 €	2	0.85 €
De 384 € à 548 €	3	1.62 €
De 548 € à 959 €	4	2.28 €
De 959 € à 1370 €	5	3.62 €
De 1370 € à 1900 €	6	4.61 €
De 1900 € à 2500 €	7	4.89 €
De 2500 € à 3333 €	8	5.10 €
De 3333 € à 5000 €	9	6 €
> à 5000 €	10	7 €

tarifs indicatifs sous réserve de modification par le Conseil de Paris

[Rappel important concernant l'application du tarif :](#)

Si votre demande de tarif intervient après une facturation, celui-ci ne sera applicable que sur la facture suivante